

LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs ») ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Fonctionnement des écoles
 - ✓ Rappel – Application faits établissement
 - ✓ « PACTE » 1^{er} degré
 - ✓ Vacances apprenantes – Eté 2023 – Complément d'informations
 - ✓ Organisation des stages de réussite scolaire - congés d'été 2023
- Espace des personnels
 - ✓ Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude
 - ✓ Campagne d'avancement à la classe exceptionnelle – Rentrée 2023
 - ✓ Préparation aux concours de l'encadrement
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ Opération « Un livre pour les vacances » - édition 2023
 - ✓ Synthèse projet maternelle 31 « mille et une parure »
 - ✓ Education au développement durable : des propositions pour travailler en 2023-2024 sur l'eau et ses enjeux
 - ✓ Information Musée des Augustins
 - ✓ Programme de billets scolaires pour les jeux paralympiques

⇒ [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



[La mallette de la direction](#)



Authentification avec vos codes ARENA



Le mot de passe par défaut est votre NUMEN sauf modification via MAMAMIA



Fonctionnement de l'école

- **Rappel – Application faits établissement**

Attention à bien veiller à l'**anonymat des faits** relatés sur l'application faits établissement **y compris pour les personnels éducation nationale.**

Ceux d'entre vous qui auraient omis cette contrainte sont invités à modifier les faits rédigés (onglet modification en bas de page)

- **« PACTE » 1^{er} degré**

Le "PACTE" permet à chaque professeur des écoles volontaire de bénéficier dès la rentrée scolaire d'une rémunération supplémentaire sous la forme d'une part fonctionnelle attachée à une mission spécifique. Chaque enseignant pourra s'engager sur trois missions maximum.

Chaque mission fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1250 € brut annuel, soit 3750€ brut annuel pour trois missions

Les missions retenues sont :

- déjà mises en œuvre (exemple Stages de réussite) elles font alors l'objet d'une nouvelle ambition et sont valorisées dans le cadre du PACTE

ou

- relèvent de missions nouvelles.

Les missions du 1^{er} degré :

1 - Missions de type « face à face pédagogique » (volume horaire comptant pour une part fonctionnelle)

Les missions	Volume horaire comptant pour une part fonctionnelle
Sessions de soutien ou d'approfondissement en 6 ^{ème} (français ou mathématiques)	18h
Dispositif devoirs faits en 6ème	24h
Soutien renforcé sur les enseignements fondamentaux pour les élèves de primaire en difficulté	24h
Stages de réussite et école ouverte	24h

2 - Missions liées au bon fonctionnement des écoles (engagement annuel) comptant pour une part fonctionnelle

Les missions	Nombre de parts fonctionnelles
Portage, coordination, mise en œuvre de projets, en particulier dans le cadre du CNR	1
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers : professeur ressource en circonscription formé au handicap et à l'accessibilité pédagogique	1

L'exercice d'une mission peut faire l'objet d'une demi-part

L'exercice des missions se fera localement sur les besoins identifiés par chaque école.

Chaque directeur d'école communiquera à l'IEN de sa circonscription, **avant le vendredi 30 juin**, le tableau ci-dessous qui recense la répartition des missions entre les enseignants volontaires de l'école.

⇒ [Le tableau à compléter](#)

L'avis du conseil des maîtres sera requis avant la répartition des missions entre les enseignants volontaires.

En septembre, chaque enseignant volontaire retenu se verra remettre une lettre de mission pour l'année scolaire.

- **Vacances apprenantes – Été 2023 – Complément d'informations**

En complément des informations diffusées via la lettre de la DSDEN 31 n°28 du 20/04/2023, vous trouverez ci-dessous la note départementale ainsi que le formulaire « Budget prévisionnel VA » que devront renseigner les écoles qui souhaitent mettre en œuvre des opérations Vacances apprenantes.

⇒ [La note départementale](#)

⇒ [Le formulaire « Budget prévisionnel VA »](#)

- **Organisation des stages de réussite scolaire – congés d'été 2023**

Les stages de réussite organisés pendant les vacances sont destinés aux élèves volontaires en difficulté et ne maîtrisant pas les connaissances et compétences-clés et tout particulièrement les élèves de CM1 et CM2.

Les sessions seront organisées sur la période des congés scolaires du **10 au 13 juillet 2023 (12h)** ou du **21 au 25 août 2023** ou du **28 au 31 août** pour une durée totale maximale de 15 heures réparties sur 1 semaine.

⇒ [Les circulaire public/privé et les annexes](#)

Les professeurs des écoles volontaires, titulaires, souhaitant encadrer un stage de réussite feront acte de candidature au moyen de la fiche ci-dessous qui devra être retournée au directeur

⇒ [Annexe 1 - Fiche de candidature](#)

Le directeur complète le tableau ci-dessous qu'il adressera à l'IEN de sa circonscription pour le **22 juin au plus tard**.

⇒ [Annexe 12 - public](#)

⇒ [Annexe 12 - privé](#)



Espace des personnels

- **Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude**

Vous trouverez ci-dessous la circulaire départementale relative à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude.

La saisie des candidatures se fera exclusivement via I-Prof du **jeudi 8 juin 2023 au mercredi 21 juin 2023 minuit, délai de rigueur**.

⇒ [La circulaire](#)

- **Campagne d'avancement à la classe exceptionnelle – Rentrée 2023**

Vous trouverez ci-dessous la circulaire d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles.

⇒ [La circulaire](#)

- **Préparation aux concours de l'encadrement 2023-2024**

Vous trouverez ci-dessous deux courriers relatifs aux préparations aux concours de l'encadrement :

⇒ [Préparation concours inspecteurs 1^{er} et 2nd degrés](#)

⇒ [Préparation concours personnel de direction.](#)

Pédagogie et partenariat

- **Opération « Un livre pour les vacances » - édition 2023**

L'opération « Un livre pour les vacances » est conduite chaque année depuis 2018 pour encourager la lecture personnelle des élèves durant les vacances d'été.

Cette année, les élèves de CM2, ainsi que les professeurs de français de 6^{ème}, recevront une adaptation originale et contemporaine de l'Odyssée d'Homère de Murielle Scaz, autrice et Catel Muller, illustratrice.

A compter du mois de mai, les ouvrages offerts à chaque élève de CM2 seront envoyés dans les écoles.

Un dossier pédagogique est d'ores et déjà mis en ligne sur éducol : [ici](#)

- **Synthèse projet maternelle 31 « Mille et une parures ! »**

Pour conclure le projet départemental maternelle 31 " *Mille et une parures !*" concernant les domaines du graphisme et de l'écriture, le pôle maternelle a préparé une vidéo qui permet de revenir sur toutes ces expériences vécues dans les classes.

Le lien pour télécharger la vidéo : [ici](#)

- **Education au développement durable : des propositions pour travailler en 2023-2024 sur l'eau et ses enjeux**

L'agence de l'eau Grand-Sud-Ouest ou agence de l'eau Adour-Garonne accompagne des projets de sensibilisation des publics scolaires et périscolaires à travers un financement Educ'eau.

1 - Sur Toulouse Métropole : un projet projet collaboratif « L'eau m'a dit », pour faire construire par les élèves de cycle 3 des podcasts de sensibilisation à la ressource en eau.

Proposé par Toulouse Métropole et porté par le CPIE Terres Toulousaines comme partenaire associatif, ce projet retenu par l'Agence de l'Eau prévoit la co-construction par les enfants, et pour les enfants, d'outils de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau. Il impliquera durant l'année scolaire 2023/2024 plusieurs classes d'élémentaires de cycle 3 dans un travail de sensibilisation et de restitution via des podcasts qui seront diffusés par la suite. Après deux rendez-vous préparatoires avec le CPIE, les classes concernées bénéficieront de 6 demi-journées de sensibilisation et de 3 demi-journées de construction des outils qui seront ensuite diffusés. Au maximum 10 classes, de préférence de CM2, de Toulouse Métropole pourront bénéficier de ce projet. N'hésitez pas à [candidater](#) ou à solliciter d'autres informations à contact@cpieterrestoulousaines.org

2 - Dans la vallée de la Lèze : La rivière Lèze s'invite à l'école

Le projet d'éducation à l'environnement et au développement durable Educ'eau Lèze, proposé par le SMIVAL, a été retenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Des séquences à destination des cycles 2 et 3 sont disponibles avec deux formats possibles :

- intervention d'une demi-journée, clé en main : visite de la rivière + intervention en salle,
- programme de plusieurs séquences à co-construire avec l'animateur du SMIVAL pour l'année 2023-2024. Contact : accueil@smival.fr et www.smival.fr

D'autres animations gratuites, déjà existantes, sur l'eau, ressources vitale essentielle, peuvent être mobilisées. Ces animations s'inscrivent dans des propositions plus vastes d'éducation au développement durable.

3 - Dans toutes les communes adhérentes au syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE) : des panneaux informatifs adaptés aux cycles 2 et 3 et un quizz sur l'eau peuvent être empruntés par les écoles. Ces outils « clés en main » sont livrés, installés, présentés à l'enseignant puis récupérés par les agents de HGE : [ici](#)

Sur le site de HGE vous trouverez d'autres propositions d'outils et d'animations adaptés aux écoles élémentaires, sur des sujets variés: la biodiversité, l'arbre et son écosystème, l'énergie, les déchets

4 - Sur les communes du SICOVAL, l'équipe d'animateurs environnement propose des thématiques diverses à toutes les classes dont une thématique sur l'eau. Cette animation, qui permet aux élèves d'accueillir les animateurs dans la classe, s'insère dans une offre plus globale : énergie et climat / alimentation durable / biodiversité et chaînes trophiques / qualité de l'air et pollution / etc... Certains cycles d'animations peuvent se conclure par une visite sur le terrain. Pour tout renseignement : Animateur.environnement@sicoval.fr

- **Information Musée des Augustins**

L'équipe du service éducatif du Musée des Augustins vous invite à une visite-rencontre le mardi 27 juin 2023 dans le cadre de la réouverture partielle du musée (24 juin - 16 octobre 2023) :

- 18h-19h : visite guidée
- 19h-19h30 : Présentation de l'offre pédagogique, discussion et échanges.

Le nombre de places étant limité, veuillez-vous inscrire préalablement par mail auprès d'Anne-Laure Jover, chargée de mission au musée (anne-laure.jover@ac-toulouse.fr)

Pour en savoir plus : consultez la [page dédiée de la DAAC](#).

- **Programme de billets scolaires pour les jeux paralympiques**

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse bénéficie de l'attribution de plus de 190 000 billets à destination des élèves et de leurs accompagnateurs, pour assister à une session des jeux paralympiques, qui se dérouleront du 29 août au 8 septembre 2024.

Le programme de la billetterie scolaire « **Ma classe aux Jeux** » permet de sélectionner parmi les écoles et établissements volontaires des groupes constitués de trente élèves et quatre adultes accompagnateurs pour assister à au moins une session quotidienne comprise entre le 2 et le 6 septembre 2024, semaine de la rentrée scolaire.

Afin d'anticiper l'organisation de l'attribution des billets, une première phase de positionnement des écoles et des établissements scolaires se déroule au cours du mois de juin 2023.

Vous êtes invités à déclarer votre intention de bénéficier d'un ou plusieurs groupes de billets via la plateforme démarches simplifiées à l'adresse : [ici](#)

La réponse est attendue d'ici au 14 juin 2023.

Les précisions demandées dans la plateforme, en particulier les lieux de départ des transports des groupes, n'ont d'autre but que de sécuriser l'organisation pratique du programme.

Sont éligibles à ce positionnement :

- les écoles et établissements déjà labellisés « Génération 2024 » et qui s'engagent à maintenir l'ambition de leurs actions au cours de l'année scolaire 2023-2024 ;
- les écoles et établissements qui souhaitent demander le label « Génération 2024 » via un projet consistant à participer au cours de l'année 2023-2024 à au moins un événement lié aux jeux (comme la semaine olympique et paralympique) et à répondre à un des quatre appels à manifestation d'intérêt support du programme « Ma classe aux jeux », dont vous trouverez une présentation sur la plateforme démarches simplifiées à l'adresse indiquée ci-dessus.

CONTACT

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36